

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

22 janvier 2010

SOMMAIRE

2000 Volts	6591	Inspicio S. à r.l.	6580
5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	6578	Kysa, S.à r.l.	6593
Albin West S.A.	6622	Land Breeze II S.à r.l.	6599
All 4 IT Groupe S.A.	6592	Lubrifiants (Luxembourg) S.A.	6593
Alscot Sàrl	6589	Melrose Real Estate Investment S.A.	6607
"AMS Auto S.à.r.l."	6581	M.S. Lux Sàrl	6581
Anderton Global Energy Limited S.à.r.l.	6585	Olympia Luxembourg S.à r.l.	6588
Asport s.à.r.l.	6585	Orli Lux S.à r.l.	6581
Atlantic Explorator Company S.A.	6624	Orly Luxembourg S.A.	6596
Belval-Sport Sàrl	6587	PETROLEUM (Luxembourg) S.A.	6593
Capinvest International Services S.A.	6624	Petrotec S.à r.l.	6609
Coficom S.à r.l.	6585	PM Création S.à r.l.	6588
Colonnade Holdco N° 8 S.A.	6598	Professional Beauty Services S.A.	6596
Compagnie Financière de la Gaichel S.A.	6594	RBS European Finance S.A.	6579
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF	6594	Robinson Cruise.O. S.A.	6578
Copine S.à r.l.	6584	RWM Luxoil SA	6591
DBIT	6581	Sanest-Lux S.A.	6579
Delim S.A.	6596	Schubtrans A.G.	6610
D.N.D. Buildings S. à r.l.	6594	Smart Air S.A.	6593
EPREC Investments S.à.r.l.	6580	Société Autonome de Construction S.A.	6587
Field Point I-A RE 9	6624	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le "J" Holding S.A.	6582
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	6598	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le «J» Holding S.A, SPF	6582
Finalourec	6599	SPC Holding S.A.	6597
Financial Investments Luxembourg (Hol- dings) S.A.	6622	Starlite Participations S.A.	6608
Geolives S.A.	6607	S.u.P. Taurus SICAV-FIS	6578
Grano S.A.	6610	Thill Constructions S.A.	6584
HB Maritime S.A.	6579	Thomey Fuels S.à r.l.	6592
Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l.	6598	Tricar S.à r.l.	6609
Icav S.A.	6596	Trustconsult Luxembourg S.A.	6584
IDEMPLUX S.A.	6597	United Properties S.A.	6584
IMA-X- SA	6584	VIGO INVEST S.A.	6620
Inspicio 1 S. à r.l.	6580	Walebroch S.A.	6589

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 décembre 2009 que Monsieur David Sztabholz, né le 2 novembre 1963 à l'Isle Adam (France), demeurant au 58, Sente Pierre Roux, 78370 Plaisir (France), a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010004713/15.

(090197770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme ROBINSON CRUISE O S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
André HARPES
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010004718/21.

(090198856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

S.u.P. Taurus SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.528.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Taurus SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.
Für S.u.P. Taurus SICAV-FIS
Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005027/18.

(090199072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

HB Maritime S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.578.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme HB MARITIME SA. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010004721/16.

(090198847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2009

Ordre du jour: 1. Changement de Siège social

Après présentation et acceptation de l'ordre du jour tel que proposé, l'assemblée générale extraordinaire prend la résolution unique suivante à l'unanimité:

Résolution unique:

Le conseil décide que la société Sanest-Lux SA n'exercera plus son activité au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. En effet, cette dernière établit désormais son siège social au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Geoffroy DE VERDUN / Patrick BROUD / Gilles BESSEY / Pierre BRÜNNER

Pour l'assemblée générale

Référence de publication: 2010004723/16.

(090198351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

RBS European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Suite à la réunion ordinaire des actionnaires en date du 3 décembre 2009 de la société RBS European Finance S.A. la décision suivant a été prise:

- Nomination de l'administrateur suivant en date du 3 décembre 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Steven Lancaster LIZARS né le 9 décembre 1971 à Ilford, Grande-Bretagne, demeurant au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le Conseil d'administration de la société est comme suit:

- M. Richard John LAWRENCE

- Mme Philippa Jane GOODWIN

- M. Steven Lancaster LIZARS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS European Finance S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010005083/22.

(090199367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.524.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de Inspicio Sàrl en date du 4 décembre 2009 que le siège social de la société est transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 16 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 décembre 2009.

Inspicio Sàrl

François Bourgon

Gérant

Référence de publication: 2010004789/17.

(090198800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.836.856,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de Inspicio 1 Sàrl en date du 4 décembre 2009 que le siège social de la société est transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 16 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 décembre 2009.

Inspicio 1 Sàrl

François Bourgon

Gérant

Référence de publication: 2010004792/17.

(090198806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

EPREC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.806.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 décembre 2009

1. Messieurs Julio CAVESTANY CORSINI, Daniel GOMEZ GARCIA et Ignacio Francisco MENCOS VALDES ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

3. M. Juan Antonio GUTIERREZ HERNANDO, administrateur de sociétés, né à Palencia (Espagne), le 23 juin 1970, demeurant à E-28001 Madrid (Espagne), C/Serrano, 38, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Jean Marcel MAAS, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 16 janvier 1947, demeurant à B-1120 Bruxelles, rue de Lombartzyde, 249, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 DEC. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EPREC Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004897/20.

(090199498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

"AMS Auto S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.332.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004820/10.

(090198361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

M.S. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 59.853.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004821/10.

(090198391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Orli Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.357.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004822/14.

(090198517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 46.585.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Yann DELALANDE et de la société Groupe De Boeck S.A. de leur mandat d'administrateur de la société.

L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateurs:

- Monsieur Eduardo Bofill FRIAS, né le 21/03/1962 à Barcelone (Espagne) et demeurant à 28023 Madrid (Espagne), 6W, Calle Almanzora

- Monsieur Joan Odina TORRECILLAS né le 02/05/1963 à Barcelone (Espagne) et demeurant à 75002 Paris (France), 69, rue d'Argout.

Le mandat au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Georges HOYOS né le 12/02/1950 et demeurant à B-1310 LA HULPE 42, rue Emile Semai, est renouvelé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 8 juin 2009.

Référence de publication: 2010004902/20.

(090198995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Société de Gestion du Patrimoine Familial «J» Holding S.A, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Société de Gestion du Patrimoine Familial "J" Holding S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre,
par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE "J" HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.524, constituée suivant acte notarié en date du 1 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 247 du 13 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1523 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Claire ADAM, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Coralie CZERWINSKI, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin MANTELS employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A, SPF».

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 3: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leur modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «j» HOLDING S.A, SPF».

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1 (1^{er} alinéa), 2, 3 (2^e alinéa) et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «j» HOLDING S.A, SPF.» La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Art. 3. (2^e alinéa). "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens l'article 3 de la Loi SPF."

" **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leur modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ADAM, C. CZERWINSKI, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50368. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010004837/114.

(090199373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Thill Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 37, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 103.078.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004843/10.

(090199350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

IMA-X- SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 111.422.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004844/10.

(090199354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

United Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Signature

Référence de publication: 2010004845/11.

(090199394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Copine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Signature

Référence de publication: 2010004846/11.

(090199395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004849/10.

(090199405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Coficom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8079 Bertrange, 26, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 130.229.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Pour la société

COFICOM Sàrl

52, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Business Center BP 126 L-9202 Diekirch

50-52 Esplanade (L-9227 Diekirch)

Signature

Référence de publication: 2010004857/17.

(090199464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Asport s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 95.942.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004851/10.

(090199408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Anderton Global Energy Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.149.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Frank TRINTELER, private employee, residing professionally in L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale,
acting in the name and on behalf of Mr Dennis M.J. TURNER, company director, residing at 1399, Great Egret Trail,
34105 Naples, Florida USA,

by virtue of a proxy given on November 22nd 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Anderton Global Energy Limited S.à r.l., having its principal office in L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 13 December 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 597 of April 13, 2007 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on December 5, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of January 30, 2008;

- that the capital of the corporation Anderton Global Energy Limited S.à r.l. is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr Dennis M.J. TURNER prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 October 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

A copy of the prementioned balance, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 October 2009 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceed to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frank TRINTELER, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Dennis M.J. TURNER, administrateur de société, demeurant à 1399, Great Egret Trail, 34105 Naples, Florida USA,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Anderton Global Energy Limited S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale, a été constituée suivant acte notarié en date 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 13 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 30 janvier 2008;

- que le capital social de la société Anderton Global Energy Limited S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Dennis M.J. TURNER prénommé, étant devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50083. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010004852/103.

(090199275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Société Autonome de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.737.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 mai 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 28 mai 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour SOCIETE AUTONOME DE CONSTRUCTION S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2010005111/23.

(090199417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Belval-Sport Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du 22 Mai 2008.

R.C.S. Luxembourg B 140.948.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004853/10.

(090199414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

PM Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.
R.C.S. Luxembourg B 117.712.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004854/10.

(090199423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 39.
R.C.S. Luxembourg B 112.659.

L'an deux mille neuf,

Le dix décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "OLYMPIA INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz, représentée par Monsieur Erich FOHR, retraité, demeurant à L-2624 Luxembourg, 8, rue Auguste Tremont, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2009, laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur André WEICKER, gérant de société, demeurant à L-6835 Boudler, Maison 39,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "OLYMPIA INTERNATIONAL S.A." et Monsieur André WEICKER, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "OLYMPIA LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social à L-6835 Boudler, Maison 39, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 581 du 21 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 385 du 16 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.659.

2. "OLYMPIA INTERNATIONAL S.A.", représentée comme indiqué ci-avant, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur André WEICKER, prénommé, ici présent et ce acceptant, cinquante-deux (52) parts sociales de la société à responsabilité limitée "OLYMPIA LUXEMBOURG S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Monsieur André WEICKER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

5. Ensuite, Monsieur André WEICKER, prénommé, seul associé de la société après réalisation de la cession de parts, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur André WEICKER, gérant de société, demeurant à L-6835 Boudler, Maison 39."

6. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme indiqué ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Fohr, A. Weicker, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation LAC / 2009 / 53711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010004909/49.

(090198877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Walebroch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 129.174.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004855/10.

(090199426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.477.854,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

In the year two thousand and nine on the twenty-fifth day of November,

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr Guy Hands, residing at Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Gérard MAITREJEAN, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Alscot Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 14 March 2008, published on 14 May 2008 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no 1172, page 56232 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 March 2008, published on 20 May 2008 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no 1212, page 58161.

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of TWO HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND EUROS (EUR 256,000.-) to bring it from its present amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,477,854) to ONE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,733,854.-) by the issuance of TWO HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND (256,000) new shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

THEREUPON, the Sole Shareholder represented as stated here above declared to subscribe for Two Hundred Fifty-Six Thousand (256,000) new shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each and to pay them fully up at nominal value by contribution in cash for an amount of Two Hundred Fifty-Six Thousand Euros (EUR 256,000.-).

The amount of Two Hundred Fifty-Six Thousand Euros (EUR 256,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR EUROS (EUR 1,733,854.-) represented ONE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY FOUR (1,733,854) shares (parts sociales) of ONE EURO (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre,
Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

M. Guy Hands, résidant à Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Iles de la Manche, GY7 9DS, (l'"Associé Unique"),

Ici représenté par M. Gérard MAITREJEAN, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique actuel de Alscot Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 14 mars 2008, publié le 14 mai 2008 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172, page 56232 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire susmentionné, en date du 19 mars 2008, publié le 20 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1212 page 58161.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE SIX MILLE EUROS (EUR 256.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.477.854,-) à UN MILLION SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.733.854,-) par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE SIX MILLE (256.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

SUR CE, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à Deux Cent Cinquante Six Mille (256.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer entièrement à leur valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de Deux Cent Cinquante Six Mille Euros (EUR 256.000,-).

Le montant de Deux Cent Cinquante Six Mille Euros (EUR 256.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.733.854,-) représenté par UN MILLION SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE (1.733.854) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au représentant du comparant, qui signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MAITREJEAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 décembre 2009, LAC/2009/52267: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010004859/105.

(090199468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

RWM Luxoil SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Zac Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 94.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004860/10.

(090199512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

2000 Volts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.736.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry SMETS, administrateur de société, né à Wilrijk, Belgique, le 1^{er} décembre 1956, demeurant à Bereldange,

2. Monsieur Chi-Taï TRÂN, ingénieur industriel, né à Louvain, Belgique, le 6 février 1962, demeurant à Ehner, ici représenté par Monsieur Thierry SMETS, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, en date du 24 novembre 2009,

3. Global Media Systems S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2610 Howald, 212, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.390

ici représentée par Monsieur Thierry SMETS, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 novembre 2009,

4. Color Center Lucien Steinhäuser S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 33.948,

ici représentée par un de ses gérants, Monsieur Thierry SMETS, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société Color Center Lucien Steinhäuser S.à r.l. en toutes circonstances sous sa seule signature.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Messieurs Thierry SMETS, Chi-Taï TRÂN, et les sociétés Global Media Systems S.A. ainsi que Color Center Lucien Steinhäuser S.à r.l., déclarent être ensemble avec Monsieur Peter BYSSZ, né à Budapest, Hongrie, le 11 août 1974, demeurant à L-4017 Esch sur Alzette, 3 rue des Artisans, les seuls associés de la société à responsabilité limitée 2000 VOLTS, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 80.736, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 26 septembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 17 avril 2008 (ci après la "Société").

Monsieur Peter BYSSZ a été convoqué à la présente assemblée par lettre recommandée du 18 novembre 2009.

Les comparants prennent acte du fait que, par déclaration écrite datée du 27 novembre 2007, l'associé Monsieur Peter BYSSZ, préqualifié, refuse toute modification des statuts ainsi que la modification de l'objet social prévue aux présentes. Une copie de ladite déclaration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

Les associés Messieurs Thierry SMETS, Chi-Taï TRÂN, et les sociétés Global Media Systems S.A. ainsi que Color Center Lucien Steinhäuser S.à r.l., tous préqualifiés, décident de modifier l'article 4 concernant l'objet social de la Société par l'ajout d'un nouveau deuxième alinéa de la teneur suivante:

"La société a également pour objet tous travaux d'achèvement et de parachèvement dans le secteur du bâtiment ainsi que la pose de revêtements de sols et de murs, le montage de tous éléments de construction préfabriqués, cloisons sèches à base de plâtre-placoplâtre, l'installation de systèmes de chauffage, climatisation et ventilation ainsi que l'installation d'équipements sanitaires."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 1.000,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SMETS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC / 2009 / 51918. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010004861/58.

(090199254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

All 4 IT Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 85.441.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Pour la société

COFICOM Sàrl

52, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Business Center BP 126 L-9202 Diekirch

50-52 Esplanade (L-9227 Diekirch)

Signature

Référence de publication: 2010004867/17.

(090199529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Thomey Fuels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruusstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004865/10.

(090199520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Smart Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 67, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.197.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 20 août 2009 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

Il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs en place et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant ce tenir en 2014.

Ces administrateurs sont:

- Marc Giorgetti, demeurant au 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange, Administrateur de classe A
- Stéphane Ledermann, demeurant au 5, rue du Liseron à CH-1006 Lausanne (Suisse), Administrateur de classe B
- La société anonyme de droit luxembourgeois BIP Investment Partners S.A. ayant son siège social au 1, rue des Coquelicots à L-1356 Luxembourg, Administrateur de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour SMART AIR S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010005113/23.

(090199382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004866/10.

(090199522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

PETROLEUM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004869/10.

(090199535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lubrifiants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.956.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004883/10.

(090199549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 81.358.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 24 décembre 2009.

Pour la société

COFICOM Sàrl

52, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Business Center BP 126 L-9202 Diekirch

50-52 Esplanade (L-9227 Diekirch)

Signature

Référence de publication: 2010004868/17.

(090199532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Compagnie Financière de la Gaichel S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre,

par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.371, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 20 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1147 du 4 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Claire ADAM, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Coralie CZERWINSKI, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin MANTELS employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., SPF".

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e)

tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 3: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

5. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leur modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée et paraphée par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., SPF".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1 (1^{er} alinéa), 2, 3 (2^e alinéa) et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., SPF". La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

" **Art. 2** . La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Art. 3. (2^e alinéa). "Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens l'article 3 de la Loi SPF."

" **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ADAM, C. CZERWINSKI; M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50369. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010004884/109.

(090199351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004886/10.

(090199550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Icav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004888/10.

(090199551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004890/10.

(090199552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Delim S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 25.308.

La société GEORGES & ASSOCIES S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société DELIM S.A. (en liquidation), sis à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 24 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2010005097/13.

(090199413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SPC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.235.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue le 22 décembre 2009

- Le mandat d'administrateur de M. Lennart Stenke est révoqué avec effet immédiat pour faute grave.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur révoqué M. Nico KRUCHTEN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004894/15.

(090199521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

IDEMPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.503.

—
Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au Luxembourg le 2 octobre 2009 à 16.00 heures

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures.

Sont présents les trois administrateurs de la société, Mme Raynaud Emma (Présidente), M. De Carvalho Macedo et M. Mercier Vincent.

Le président déclare que

- sont présents et/ou représentés la majorité de l'actionariat en conformité avec la liste de présence ci-jointe qui restera annexée au présent procès-verbal,

- se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable,

que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour sans qu'il ne soit nécessaire de justifier des convocations.

Ordre du jour

Changement de Commissaire aux Comptes.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution ci-dessous:

Le mandat de Commissaire aux Comptes initialement octroyé à la société Fiduciaire TG Experts SA est annulé en date de la présente assemblée.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est nommée Commissaire aux Comptes avec date d'effet de la présente assemblée, leur mandat débute avec le rapport de l'exercice 2008 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2013.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est domiciliée au 38 Arelerstrooss L-8552 Oberpallen.

La séance est levée à 16:30 heures.

Référence de publication: 2010004908/29.

(090198901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Colonnade Holdco N° 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.367.

—
Extrait de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 octobre 2009

1. M. Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 8 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004895/19.

(090199506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

—
En date du 27 novembre 2009 la société HESS (Netherlands) Oil and Gas B.V. a transféré 20.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l. à la société à responsabilité limitée Hess (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V., enregistré auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34350315, avec siège social à NL-1097 JB, Amsterdam (Pays-Bas), 200, Prins Bernhardplein.

Situation précédente:

HESS (Netherlands) Oil and Gas B.V. 20 000 parts sociales

Situation actuelle:

Hess (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V. 20 000 parts sociales

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004900/21.

(090199493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 25 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 22/12/2009.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010005072/14.

(090199435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Finalourec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 1.601.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2009

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pierre VERLUCA de ses fonctions d'administrateur-délégué et de coopter Monsieur Philippe CROUZET comme administrateur et de le nommer aux fonctions d'administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2009 a décidé de:

- Accepter les démissions des Messieurs Pierre VERLUCA, administrateur, et Dominique BOUILLAUD, commissaire aux comptes.
- Ratifier la cooptation de Monsieur Philippe CROUZET, né le 18 octobre 1956 à Neuilly sur Seine et demeurant au 115, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
- Désigner Monsieur Jean-François PARINI, né le 18 janvier 1963 à Dijon et demeurant aux 55-57, rue de la Tour, F-75116 Paris, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Référence de publication: 2010004905/21.

(090199406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October,
Before Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2), represented by Emmanuel Réveillaud, residing in 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated October 23, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Land Breeze II S.à r.l, a "société à responsabilité limitée", incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, not yet registered at the Luxembourg Trade Register, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, by Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations*.

Agenda

- 1.- Setting up of three (3) classes of units as follows: ordinary units, mandatory redeemable preferred class A units and mandatory redeemable preferred class B units, and determination of the respective rights and obligations attached thereto.
- 2.- Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the setting up the three (3) classes of units of the Company.
- 3.- Amendment of article 18 of the articles of incorporation in order to reflect the three (3) classes of units of the Company.
- 4.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD \$362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 19,000.- (nineteen thousand US Dollars), represented by 19,000 (nineteen thousand) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD \$362,192,070 (three hundred and sixty-two million one hundred and ninety-two thousand and seventy US Dollars) represented by the existing ordinary units and by the issue of 41,000,000 (forty-one million) new mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units

with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to payment of an amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars).

- 5.- Subscription and payment of all the additional units by the Sole Unitholder, by contribution in kind of a claim.
- 6.- Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.
- 7.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to set up three (3) classes of units as follows: ordinary units, mandatory redeemable preferred class A units and mandatory redeemable preferred class B units. The respective rights and obligations attached to each class of units will be defined as set forth in the newly amended article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Unitholder decides to restate and amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

Art. 5. Capital - Units.

5.1 "The Corporation's corporate capital is set at nineteen thousand US dollars (USD 19,000.-), divided into and represented by three (3) classes of units as follows: nineteen thousand (19,000) ordinary units (hereinafter referred to as the "Ordinary Units"), zero (0) mandatory redeemable preferred class A units, and zero (0) mandatory redeemable preferred class B units (hereinafter both collectively referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units") (hereinafter all collectively referred to as the "units" except otherwise expressly provided herein), all having a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the units are fully paid up.

5.3 All Mandatory Redeemable Preferred Units are issued in the form of redeemable units within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Units can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Units will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Units then in issue upon expiry of a nine (9) year period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Units are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the Corporation, either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the Mandatory Redeemable Preferred Units, is entitled to redeem some or all of the Mandatory Redeemable Preferred Units then in issue on either one or several occasions at any time before the Final Mandatory Redemption Date;

(iii) except as provided otherwise by a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units, the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be equal to (i) if paid in cash: the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Units plus any accrued but unpaid dividend, plus (as the case may be) any outstanding units premium in connection with the outstanding Mandatory Redeemable Preferred Units; such units premiums having been credited to special reserve accounts of the Corporation to that effect or (ii) if paid in kind: the value of the asset financed by the Mandatory Redeemable Preferred Units and used for payment of the redemption price. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be paid prior to any redemption; and

(iv) except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units at least twenty (20) days prior to the redemption date, a written notice shall be sent by the Corporation by registered mail to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Units, at its address last shown in the register of unitholders, notifying such holder of the class and the number of Mandatory Redeemable Preferred Units to be redeemed, specifying the redemption date and the redemption price. The redemption price of such Mandatory Redeemable Preferred Units shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the unitholders as the owner of such Mandatory Redeemable Preferred Units to the bank account provided to the Corporation by such holder before the redemption date.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Units will be cancelled forthwith after redemption.

5.4 Holders of mandatory redeemable preferred class A units will be entitled to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 4.559% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year from the date of

issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class A units shall be due and payable thereon on the last day of March, June, September and December (a "Payment Date"), provided that if such date is not a day on which commercial banks are open for banking business in Luxembourg, China or the United States (the "Banking Day") the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to the holders of mandatory redeemable preferred class A units on the register of unitholders of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class A units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Holders of mandatory redeemable preferred class A units will also be entitled to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Any payment obligation of the Corporation due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units will rank senior to any other payment due by the Corporation to any holder of other classes of units issued by the Corporation (regardless of the class to which these units belong).

5.5 Holders of mandatory redeemable preferred class B units will be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 10% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year from the date of issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class B units shall be due and payable thereon on the last day of each Payment Date provided that if such date is not a Banking Day the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to holders of mandatory redeemable preferred class B units on the register of unitholders of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class B units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Holders of mandatory redeemable preferred class B units will also be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Any payment obligation of the Corporation due to the holders of mandatory redeemable preferred class B units will rank behind any payment obligations due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units.

5.6 In any circumstances whatsoever, dividends accrued on all the Mandatory Redeemable Preferred Units shall be cumulative from the date of issue, whether or not funds of the Corporation are permitted to be distributed, under the Law or any other provisions of the articles of association of the Corporation, on any relevant Payment Date; provided, for the avoidance of doubt, that at no time shall any accumulated dividend amount be paid thereon in excess of the amount permitted under the provisions of the Law relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of units."

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Unitholder decides to amend article 18.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

18.2. "Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. Subject to the provisions of Article 5 above and without prejudice thereto, the general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may, subject to the provisions of Article 5 above and without prejudice thereto, be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened."

Fourth resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital by an amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 19,000.- (nineteen thousand US Dollars) to the amount of USD 362,192,070 (three hundred and sixty-two million one hundred and ninety-two thousand and seventy US Dollars), by the issue of 41,000,000 (forty-one million) new mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars), the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the claim described below.

Fifth resolution
Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 41,000,000 (forty-one million) new mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars) by the contribution in kind described below:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claim held by the Sole Unitholder against Land Breeze S.a r.l., a company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B148.506 for a total amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars), (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars), on the basis of a valuation report issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Report");

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- the Claim currently consists of USD 362,173,070.- (three hundred and sixty-two million one hundred and seventy-three thousand and seventy US Dollars).

Board of Managers' intervention

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Reveillaud duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers as well as a certificate of the same having approved the valuation described above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 41,000,000 (forty-one million) new mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 41,000,000 (forty-one million) new fully paid-up mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) new fully paid-up mandatory redeemable preferred class B units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the Sole Unitholder.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 362,192,070 (three hundred and sixty-two million one hundred and ninety-two thousand and seventy US Dollars), represented by three (3) classes of units as follows: 19,000 (nineteen thousand) ordinary units (hereinafter the "Ordinary Units"), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred class A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred class B units, (hereinafter both collectively referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units") (hereinafter all collectively referred to as the "units" except otherwise expressly provided herein), all having a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class

of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République de Chine ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, République de Chine, enregistrée sous le numéro 100000000041765(4-2), ici représentée par Emmanuel Réveillaud, demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 23 octobre 2009.

La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est l'unique associée de Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, une société constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (ci-après dénommée "la Société"), pas encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

1. Création de trois (3) classes de parts sociales comme suit: parts sociales ordinaires, parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, et détermination de leurs droits et obligations respectives.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la création des trois (3) classes de parts sociales de la Société.

3. Modification de l'article 18 des statuts de la Société pour refléter les trois (3) classes de parts sociales de la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 19.000 US Dollars (dix neuf mille US Dollars) représenté par 19.000 (dix neuf mille) parts sociales ordinaires de d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar), à un montant de 362.192.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent quatre vingt douze mille soixante dix US Dollars) représenté par les parts ordinaires existantes et par l'émission de 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, moyennant paiement d'un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars).

5. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par apport en nature d'une créance.

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée.

7. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

l'Associé Unique décide de créer trois (3) classes de parts sociales comme suit: parts sociales ordinaires, parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B. Les

droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de parts sociales seront définis de la manière déterminée dans l'article 5 nouvellement modifié des statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre et modifier l'article 5 des statuts comme suit:

5.1. "Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille US dollars (19.000 USD) divisé et représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: dix neuf mille (19.000) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetables de catégorie A et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après toutes les deux collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables") (ci-après toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant toutes une valeur nominale de un dollar US (1 USD). Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les parts sont entièrement libérées.

5.3 Toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de neuf (9) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, à racheter, en une ou plusieurs fois, certaines ou toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire;

(iii) sauf s'il en est autrement convenu par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à (i) si le paiement est effectué en numéraire: la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables majoré de tout dividende dû mais non payé et, le cas échéant, de toute prime d'émission y afférent non encore repayée; de telles primes d'émission ayant été affectées à des comptes de réserve de prime d'émission de la Société à cet effet ou (ii) si le paiement est effectué en nature: la valeur des actifs financés par les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et utilisés pour le paiement du prix de rachat.

De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais non payé eu égard aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sera payé avant tout rachat; et

(iv) sauf s'il en est autrement convenu, par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, vingt (20) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par la Société par lettre recommandée à chacun des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à ce porteur la classe et le nombre Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat et le prix de rachat. Le prix de rachat de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant propriétaire des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sur le compte bancaire communiqué à la Société par ce porteur avant la date de rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.4 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A bénéficieront en priorité d'un droit de paiement eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 4.5596% par an du montant nominal du capital ainsi payé ou crédité au titre desdites parts. De tels droits de paiement seront cumulés quotidiennement et calculés sur base d'une année de (365) jours à compter de la date d'émission et ce jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes accroissant les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A seront dus et exigibles au titre desdites parts le dernier jour du mois de mars, juin, septembre et décembre (un "Jour de Paiement") sous réserve que si cette date n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, en Chine ou aux Etats-Unis (le "Jour Ouvrable"), lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A auront également droit à un juste paiement prioritaire en ce qui concerne n'importe quelle autre distri-

bution ou remboursement du capital qui devient payable là-dessus. Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A sera prioritaire eu égard à tout autre paiement dû par la Société au titre des autres catégories de parts émises par la Société (et ce quelque soit la catégorie à laquelle les parts concernées appartiennent).

5.5 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B bénéficieront en priorité, sans préjudice et après que le paiement auquel les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ont droit ait été acquitté, d'un droit de paiement eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 10% par an du montant nominal du capital ainsi payé ou crédité au titre desdites parts. De tels droits de paiement seront cumulés quotidiennement et calculés sur base d'une année de (365) jours à compter de la date d'émission et ce jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes accroissant les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B seront dus et exigibles au titre desdites parts le dernier jour du Jour de Paiement sous réserve que si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront également droit à un juste paiement prioritaire en ce qui concerne n'importe quelle autre distribution ou remboursement du capital qui devient payable là-dessus. Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A auront été effectués.

5.6 En toutes circonstances, les dividendes échus au titre des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront cumulés à compter de la date d'émission, et ce que la Société soit autorisée ou non à distribuer les fonds, en vertu de la Loi ou de toute autre disposition des statuts de la Société, au Jour de Paiement concerné; sous réserve, et ce afin d'éviter toute doute, qu'à aucun moment le montant cumulé de ces dividendes à payer ne dépasse le montant tel qu'autorisé par les dispositions de la Loi relative aux restrictions applicables au montant des dividendes pouvant être payés au titre de toute catégorie de parts."

Troisième résolution

Par suite des rapports et des résolutions antérieures, l'Associé Unique décide de modifier l'article 18.2 des statuts comme suit:

18.2. "Cinq pour cent (5%) sera affectés en compte de la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessus et sans préjudice de celles-ci, l'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent, sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessus et sans préjudice de celles-ci, être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés,
3. La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une décision générale extraordinaire des associés,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits significatifs des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 19.000 US Dollars (dix neuf mille US Dollars) représenté par 19.000 (dix neuf mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 US Dollars (un dollar) à un montant de 362.192.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent quatre vingt douze mille soixante dix US Dollars) représenté par les parts existantes ordinaires et par l'émission de 41.000.000 (quarante et un million) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de 1 US Dollars (un dollar) chacune, pour être souscrit par le paiement d'un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars), la totalité du montant à être entièrement payé par une contribution en nature consistant en une créance décrite après.

Cinquième résolution

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 41.000.000 (quarante et un million) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix)

nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de 1 US Dollars (un dollar) chacune et de les libérer d'un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars), par l'apport en nature décrit ci-après:

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en le transfert de la pleine et entière propriété de la créance détenue par l'Associé Unique envers Land Breeze S.à r.l., une société constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.506, pour un montant total de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars), (ci-après dénommée "la Créance"), cette Créance évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars), sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée "le Rapport d'Evaluation").

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et de l'existence de la Créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers;
- la Créance se compose actuellement de 362.173.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent soixante treize mille soixante dix US Dollars).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de celle-ci, et un certificat, ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 41.000.000 (quarante et un million) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de 1 US Dollars (un dollar) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et allouer 41.000.000 (quarante et un million) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de 1 US Dollar (un US dollar) chacune à l'Associé Unique.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à 362.192.070 US Dollars (trois cent soixante deux millions cent quatre vingt douze mille soixante dix US Dollars) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 19.000 (dix neuf mille) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un million) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante treize mille soixante dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après toutes les deux collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables") (ci-après toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué explicitement autrement), ayant toutes une valeur nominale de 1 US Dollar (un US Dollar). Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et de droits quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Emmanuel Réveillaud, Paul Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45388. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004904/442.

(090199488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Melrose Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.279.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au Luxembourg le 9 février 2009 à 14.00 heures

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures.

Le bureau est composé de M. Santeramo Eric (Président), Mme Santeramo Albot Olga (secrétaire) et de Mme Pontone Monique (Scrutateur).

Le président déclare que

- sont présents et/ou représentés la majorité de l'actionariat en conformité avec la liste de présence ci-jointe qui restera annexée au présent procès-verbal,

- se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable,

que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour sans qu'il ne soit nécessaire de justifier des convocations.

Ordre du jour

Changement de Commissaire aux Comptes.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution ci-dessous:

Le mandat de Commissaire aux Comptes initialement octroyé à la Willemet Marie-Denise est annulé en date de la présente assemblée.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est nommée Commissaire aux Comptes avec date d'effet de la présente assemblée, leur mandat débute avec le rapport de l'exercice 2008 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

La société Tonus & Cunha Associés Sàrl est domiciliée au 38 Arelerstrooss L-8552 Oberpallen.

La séance est levée à 14:30 heures.

Référence de publication: 2010004913/29.

(090198903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Geolives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.517.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 11 décembre 2009 que:

- Monsieur Jean Gabriel démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Issam Tannous, né le 6 juillet 1964 à Fort de France (France) et résidant 4, rue Emile Zola, F-78280 Guyancourt est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- Monsieur Sascha Roth démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;
- La société Facts Services Sàrl ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790 a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004907/19.

(090199117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Starlite Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.313.

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „STARLITE PARTICIPATIONS S.A.", avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 96313, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1188 du 12 novembre 2003 (la "Société").

Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1264 du 24 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giulio Zappelli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giulio Zappelli, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 4.810 (quatre mille huit cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giulio Zappelli, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1 décembre 2009. LAC/2009/51256. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004914/66.

(090199508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Tricar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'Activité Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 88.142.

Assemblée générale extraordinaire

1) Patrick NOCKELS, maître carrossier, demeurant à L-8053 Bertrange, 60, rue des Champs, et,

2) Anselmo TAVARES DE ALMEIDA, débosseleur, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 12, rue du Moulin, associés de la société TRICAR S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5691 Ellange, 41, Zone d'Activité Triangle Vert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B88.142, prennent la résolution suivante:

- Ils décident de révoquer Jeff BIDINGER, ingénieur industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, de ses fonctions de gérant.

Ellange, le 16.12.2009.

NOCKELS, TAVARES DE AL-
MEIDA.

Référence de publication: 2010004920/17.

(090199267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.485.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 21 décembre 2009, que WP IX LuxCo I S.à r.l. a transféré 57.430 parts sociales de catégorie A à

- Petrotec S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115109.

Depuis lors, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP IX LuxCo I S.à r.l.	2.000 parts sociales de catégorie A
Petrotec S.à r.l.	57.430 parts sociales de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Petrotec S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010004916/21.

(090198848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Schubtrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.420.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 12. November 2009 um 14.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), geändert hat in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, verlängert:

- Marc C. I. GASTEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 20.05.1974 in Antwerpen (B), wohnhaft in B-2960 Brecht, Staf Larocheaan 16

- Govert Willem MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

- Marchje W. KOSTER, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstrasse 30

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A. (anc. SRE REVISION Société de Révision Charles Ensch S.A) eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, wird ebenfalls bis zur Hauptversammlung verlängert die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010004918/25.

(090198222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Grano S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.132.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRIVATE TRUSTEES S.A., a company having its registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 74.700, here represented by Carherine Dogat, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 11th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "GRANO S.A" (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Preferential shares can be issued according to Article 44 of the Companies Law.

Art. 7. Compartments. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. General meetings of the shareholders of the company. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 10 a.m. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 9. General meetings of holders of shares relating to a specific compartment. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company could not attend at general meetings of any other Compartment.

Unless otherwise provided herein or in the resolutions creating the Compartments, the provisions of Article 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

Art. 10. Directors. The Company shall be managed by a one director (in case there is a single shareholder) or more directors (board of directors composed of three members at least) who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be reelected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

Art. 11. Meetings of the board of directors. The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Corporate signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or in case there exists a board of directors by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers or an advisory board which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 15. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification of directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (*réviseur d'entreprises*) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 18. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. Profits. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The directors may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association or by the conditions applicable to a Compartment.

Art. 20. Liquidation of compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company without prejudice to any contrary condition applicable to the Compartment.

Art. 21. Liquidation of the company. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall exceptionally be held on March 23rd, 2011.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed as mentioned hereafter:

PRIVATE TRUSTEES S.A, prenamed,	310 shares
Total:	310 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Decision of the sole shareholder

The sole shareholder, after verification of the due constitution of the meeting, has taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1).
2. Is appointed as sole director of the Company:

PRIVATE TRUSTEES S.A, having its registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 74.700.

3. The company Alter Audit S. à r.l., with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 110.675, is appointed as Auditor of the Company.

4. The terms of office of the Sole Director and of the auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2015.

5. The registered address of the Company is 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same parties and in case of inconsistencies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said parties signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRIVATE TRUSTEES S.A., une société ayant son siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, ici représentée par Catherine Dogat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GRANO S.A." (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Les succursales ou les autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires de la société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, au dernier jour ouvrable du mois de juin à 10 heures. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée générale des détenteurs d'actions rattachées à un compartiment déterminé. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ne pourront pas participer aux assemblées générales d'un autre Compartiment.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, où dans les résolutions créant les Compartiments, les dispositions de l'Article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un administrateur unique (au cas où la société a seulement un actionnaire unique) ou par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et celles des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de signature. La Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou au cas où il existe un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants ou un advisory board qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion de, les avoires de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués à la Société.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés, par les présents statuts ou par les conditions applications au Compartiment.

Art. 20. Liquidation des compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société, sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment.

Art. 21. Liquidation de la société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 22. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu exceptionnellement le 23 mars 2011.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

PRIVATE TRUSTEES S.A, prénommée	310 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)
2. est nommée comme administrateur unique de la Société:

PRIVATE TRUSTEES S.A, ayant son siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700.

3. La société Alter Audit S. à r.l., ayant son siège social à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.675, est nommée réviseur d'entreprises de la Société.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015.

5. Le siège social de la Société est établi au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dogat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. LAC/2009/55286. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004937/548.

(090198883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

L'an deux mille neuf,
le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "VIGO INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 12 février 2008, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 704 du 21 mars 2008. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 463.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception de la présente Assemblée.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social existant de la Société et concomitamment l'article TROIS (3), premier alinéa des statuts de la Société, par le rajout de la phrase suivante:

"Dans le cadre de la gestion de ces participations, la société pourra également effectuer des prestations de services administratives, techniques et commerciales ainsi que des prestations de conseils, d'études et de formations dans ces domaines."

2.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Ville de Luxembourg vers la Ville de Dudelange, fixation de sa nouvelle adresse au 210 route de Burange. L-3429 Dudelange et modification de l'article QUATRE (4), premier alinéa des statuts de la Société.

3.- Modification de l'article HUIT (8), premier alinéa des statuts de la Société quant à l'endroit y indiqué de la tenue de l'assemblée générale annuelle, suite au prédit transfert du siège social.

4.- Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'administrateur unique de la Société tout en lui accordant pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la réception de la présente Assemblée délibérant sur cet ordre du jour lui soumis.

5.- Désignation d'un conseil d'administration composé de trois (3) nouveaux membres: (i) Monsieur Olivier MARTZEL, domicilié au 61 rue XXème Corps Américain, 57000 Metz (France); (ii) Monsieur Didier SAMPY, domicilié au 120 rue d'Alsace, 57160 Moulins Les Metz (France) et (iii) Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, domicilié au 28 rue de Lorraine, 57130 Ancy Sur Moselle (France) et fixation de la durée de leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir le troisième lundi du mois de mai 2015.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société en y rajoutant dans son premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, la phrase supplémentaire suivante:

"Dans le cadre de la gestion de ces participations, la société pourra également effectuer des prestations de services administratives, techniques et commerciales ainsi que des prestations de conseils, d'études et de formations dans ces domaines."

L'Assemblée DECIDE à cet effet de reproduire le libellé intégral suivant de son objet social et ainsi celui de l'article TROIS (3):

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Dans le cadre de la gestion de ces participations, la société pourra également effectuer des prestations de services administratives, techniques et commerciales ainsi que des prestations de conseils, d'études et de formations dans ces domaines.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la Ville de Dudelange et plus précisément du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 210 route de Burange. L-3429 Dudelange et DECIDE à cet effet de modifier l'article QUATRE (4) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa de l'article QUATRE (4) se lira désormais comme suit:

Art. 4. (premier alinéa). "Le siège social est établi dans le commune de Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier, suite au prédit transfert du siège social, l'article HUIT (8), premier alinéa des statuts de la Société quant à l'endroit y indiqué de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que cet article HUIT (8), premier alinéa de ses statuts aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 8. (premier alinéa). "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'administrateur unique de la Société tout en lui accordant pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la présente Assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté l'existence de plus d'un actionnaire, DECIDE de créer un conseil d'administration composé des trois (3) nouveaux membres suivants:

(i) Monsieur Olivier MARTZEL, chef d'entreprise né à Woippy (France), le 16 mai 1971, domicilié au 61 rue XXème Corps Américain, 57000 Metz (France);

(ii) Monsieur Didier SAMPY, chef d'entreprise, né à Metz (France), le 31 août 1958, domicilié au 120 rue d'Alsace, 57160 Moulins Les Metz (France) et

(iii) Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, chef d'entreprise, né à Metz (France), le 14 février 1966, domicilié au 28 rue de Lorraine, 57130 Ancy Sur Moselle (France).

L'Assemblée DECIDE de fixer la durée de leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir le troisième lundi du mois de mai 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14584. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010004921/117.

(090198881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Financial Investments Luxembourg (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.858.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 juillet 2009

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010004926/16.

(090199361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Albin West S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.277.

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour de du mois de novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ALBIN WEST S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30277, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en

date du 13 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 220 du 12 août 1989 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 novembre 2009 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 1937 du 14 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Davide MURARI, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, ALTER DIRECTORS S.à.r.l., ayant son siège social au 69, Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, RCS Luxembourg B 113133.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/51269. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004969/65.

(090199099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Capinvest International Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.744.

La société GEORGES & ASSOCIÉS S.à r.l. a dénoncé le siège social de la société CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A., sis à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 24 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2010005098/13.

(090199409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Field Point I-A RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.839.

Extrait de l'assemblée générale des associés de la Société du 3 décembre 2009

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 3 décembre 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Field Point I-A RE 9, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010004752/18.

(090198272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Atlantic Explorator Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme ATLANTIC EXPLORATOR COMPANY S.A. avec effet immédiat.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010004741/18.

(090198836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.